

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article2450>



Tempête sur la Cour des Comptes

- Actualité Evènements-Soutiens - Actualité -



Date de mise en ligne : jeudi 12 février 2026

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

La nomination prévue d'Amélie de Monchalin comme Premier Président de la Cour des Comptes provoque des critiques on ne peut plus justifiées. Mais sont-elles à la hauteur de l'enjeu ? Bien évidemment, ce choix est politique. L'est-il plus que les précédentes nominations à ce poste depuis plus de trois ou quatre décennies ?

Son prédécesseur Pierre Moscovici était un dirigeant éminent et député du Parti socialiste jusqu'en 2020, date à laquelle il est nommé à la Cour des Comptes. Ses interventions fréquentes à la Télévision sur des sujets certes intéressants, mais souvent éloignées de son rôle institutionnel, tendaient plutôt à politiser la fonction qu'à lui redonner sa nature de garante de l'article 15 de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Et que dire de certaines nominations, en particulier celle de Najat Vallaud-Belkacem ?

En fait, le spectacle qu'offre la Cour n'est malheureusement qu'un élément de la dérive générale de l'Etat. Il faut bien admettre que la forme républicaine de nos institutions s'est petit à petit estompée sous les gouvernements successifs quelles que soient leurs étiquettes politiques. L'intérêt général n'est plus qu'un leurre et la souveraineté nationale et populaire s'est diluée dans les contraintes de la mondialisation et de la construction européenne. Sous M. Moscovici, la Cour fut ainsi un relai zélé de l'austérité, dérivant de son rôle de contrôleur de la conformité des actions publiques vers celui d'un acteur de l'opportunité politique.

Se concentrer donc sur un cas d'espèce éminemment critiquable, sur un arbre qui masque la forêt, ne doit pas être une manière d'ignorer ces dérives.